



**HAL**  
open science

# Les usages d'Autorem fidei dans les censures littéraires de l'Index au XIXe siècle

Jean-Baptiste Amadiou

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Amadiou. Les usages d'Autorem fidei dans les censures littéraires de l'Index au XIXe siècle. Jean-Baptiste Amadiou; Simon Icard. Du jansénisme au modernisme. La bulle Auctorem fidei, 1794, pivot du magistère romain, Collection "Théologie historique", n° 129., Beauchesne, pp.201-225, 2020, 978-2-7010-2293-2. halshs-03093503

**HAL Id: halshs-03093503**

**<https://shs.hal.science/halshs-03093503v1>**

Submitted on 3 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du jansénisme au modernisme :  
La bulle *Auctorem fidei* (1794),  
pivot du magistère romain

Sous la direction de

Jean-Baptiste AMADIEU et Simon ICARD

*Avec les contributions de*

Jean-Baptiste Amadiou, Philippe Boutry, Sylvio Hermann De Franceschi, Jean Dubray,  
Grazia Grasso, Rémy Hême de Lacotte, Simon Icard, Wolfgang Mager, Gérard Pelletier,  
Marco Rochini

## CHAPITRE 9

JEAN-BAPTISTE AMADIEU

### LES USAGES D'AUCTOREM FIDEI DANS LES CENSURES LITTÉRAIRES DE L'INDEX AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Lorsqu'ils sont confrontés à des textes suspects d'erreur ou d'immoralité, les consultants de la Congrégation de l'Index s'efforcent parfois de les comparer à des propositions et à des systèmes intellectuels déjà condamnés par l'autorité ecclésiastique. Pour le corpus des textes littéraires français du XIX<sup>e</sup> siècle poursuivis par le tribunal romain, ces comparaisons sont somme toute assez rares. On décèle dans les romans de Sand des proximités avec les idées de Rousseau et de Lamennais<sup>1</sup> ; dans la poésie de Lamartine des aspects spinozistes, etc. Si un rapprochement leur paraît justifié, les censeurs rattachent l'œuvre incriminée à de précédentes condamnations pour définir la nature de l'hétérodoxie et attester du caractère répréhensible sans équivoque. Parmi ces références au magistère passé, la bulle *Auctorem fidei* occupe une certaine place, modeste certes, mais bien présente. Trois *vota*, c'est-à-dire rapports de consultants en vue d'éclairer les cardinaux de l'Index sur la décision qu'ils auront à décréter, mentionnent la bulle, des années 1830 aux années 1860 :

- le *votum* du cardinal Paolo Polidori sur le *Voyage en Orient* de Lamartine, mis à l'Index le 22 septembre 1836<sup>2</sup> ;
- le *votum* du Père Benigno Guglielmi, en religion da Vallebuona, sur le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, mis à l'Index 13 janvier 1845<sup>3</sup> ;
- le *votum* du F. Alfonso Maria da Padula sur *Ingénue* de Dumas père, mis à l'Index au titre des écrits romanesques complets de cet auteur le 22 juin 1863.

Quels usages les censeurs font-ils de la bulle ? Quelles propositions condamnées dans *Auctorem fidei* pensent-ils retrouver dans les écrits littéraires soumis à leur examen ; comment les interprètent-ils, notamment y voient-ils une résurgente du jansénisme ou bien un nouveau type d'erreur qui partage des traits avec les actes de Pistoia ?

On suivra ici le degré de décontextualisation des propositions citées d'*Auctorem fidei* plutôt que la chronologie des censures, puisque ce n'est plus seulement une forme tardive de jansénisme qui est visée mais la religiosité romantique voire une espèce d'« erreur moderne ». Sans doute cette décontextualisation caractérise-t-elle la théologie intransigeante qui accorde une portée universelle et intemporelle aux actes magistériels romains.

---

<sup>1</sup> Voir notamment Annarosa Poli, « *Lélia* de George Sand dans les rapports de la Congrégation de l'Index », *L'Histoire littéraire : ses méthodes et ses résultats, Mélanges offerts à Madeleine Bertaud*, réunis par Luc Fraisse, Genève, Librairie Droz, 2001, p. 773-785 ; et Philippe Boutry, « *Mauprat* à l'Index (30 mars 1841) », *George Sand. Territoire et histoire*, dir. Noëlle Dauphin, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 169-200. Pour une vue générale sur les mises à l'Index de la littérature française du XIX<sup>e</sup> siècle, que le lecteur me permette de le renvoyer à Jean-Baptiste Amadiou, *La Littérature du XIX<sup>e</sup> siècle mise à l'Index. Les Procédures*, Paris, Cerf, 2017.

<sup>2</sup> Sur ce *votum*, voir Jean-Baptiste Amadiou, « La mise à l'Index du *Voyage en Orient* de Lamartine. Essai de définition de l'hétérodoxie romantique », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, Rome, École française de Rome, t. 121/2, 2009, p. 399-411.

<sup>3</sup> Sur ce *votum*, voir Jean-Baptiste Amadiou, « La mise à l'Index du *Port-Royal* de Sainte-Beuve », *Port-Royal au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, *Chroniques de Port-Royal*, 2015, p. 245-265.

La critique de l'historiographie port-royaliste (censure d'*Ingénue* de Dumas)

Le censeur d'*Ingénue* de Dumas père, Alfonso Maria da Padula, cite *Auctorem fidei* pour condamner un parti-pris janséniste, non de Dumas lui-même, mais de son traducteur transalpin. Ce dernier a en effet ajouté une note de bas de page au mot « Port-Royal » pour expliquer l'allusion au lecteur italien peu familiarisé avec l'histoire religieuse de la France. Le censeur juge que la manière de présenter le centre intellectuel janséniste tombe sous le coup de propositions condamnées par la bulle :

Le traducteur, au mot *Port-Royal*, annote ceci : "en France, au XVII<sup>e</sup> siècle, des écrivains célèbres adeptes de Port-Royal et de l'Oratoire, en opposition à la morale relâchée des jésuites, développèrent une morale pure et sévère, mais enthousiaste et mystique". / L'assertion entendue, "telle qu'elle apparaît et qu'on la comprend", serait fausse, outrageante à l'égard de la vénérable Compagnie de Jésus, si méritante, sous tous les aspects, de l'Église catholique et des sciences ; elle serait captieuse et scandaleuse. Mais il n'y a aucun doute que par "morale relâchée" des jésuites, les jansénistes de Port-Royal entendent la morale de la sainte Église romaine et apostolique ; et par morale "pure, sévère, enthousiaste et mystique" des célèbres auteurs adeptes de l'Oratoire, on doit entendre la morale janséniste, principalement celle de Pascal Quesnel, déjà condamnée par Clément XI, par la célèbre bulle dogmatique *Unigenitus*, condamnation confirmée ensuite par trois autres grands pontifes : Innocent XIII, Benoît XIII et Benoît XIV. En ce sens, l'assertion du traducteur ferait peu de cas des propositions 68 à 83 du synode de Pistoia, dirigé par Scipion de' Ricci, condamnées comme fausses, scandaleuses, séditieuses, téméraires, injurieuses à l'égard de l'Église, et coupables de schisme et d'hérésie, par le souverain pontife Pie VI dans la constitution dogmatique *Auctorem fidei*<sup>4</sup>.

La proposition 68 s'en prend à la recommandation que fait le synode de Pistoia de lire publiquement les ouvrages quesnellistes – recommandation jugée « fausse, scandaleuse, téméraire, séditieuse, injurieuse à l'Église, fomentant le Schisme et l'hérésie »<sup>5</sup>. Les propositions suivantes se veulent critiques à l'égard de certaines pratiques de piété et coutumes : prescriptions synodales contre les images sacrées, en particulier mariales, et contre les fêtes, regroupement des jeûnes qui avaient lieu au fil de l'année pour les placer au temps de l'Avent, réprobation des serments ecclésiastiques, critique de la scolastique rendue responsable de l'obscurcissement de la vérité et de la discipline pures et originelles, critique de la forme du gouvernement ecclésiastique ayant occulté la forme primitive du ministère,

<sup>4</sup> « Il traduttore alla parola Portoreale annette questa nota : "In Francia nel secolo XVII. celebri scrittori addetti a Portoreali, e all'Oratorio, in opposizione alla morale rilassata dei Gesuiti, svilupparono una morale pura e severa, ma entusiastica e mistica." / Quest'asserzione intesa, *prout jacet et sonat*, sarebbe falsa, contumeliosa alla venerabile Compagnia di Gesù sotto tutti i rapporti benemerita cotanto della Cattolica Chiesa e delle Scienze, sarebbe capziosa e scandalosa. Ma non v'ha luogo a dubbio, che per morale rilassata de' Gesuiti i Giansenisti di Portoreale intendessero la morale della Santa Cattolica Apostolica Romana Chiesa ; e per morale pura, severa, entusiasta, e mistica de' celebri Scrittori addetti all'Oratorio si debba intendere la giansenistica morale, massimamente di Pasquale Quesnello, condannata già da Clemente XI colla tanto famosa dogmatica bolla "Unigenitus" da tre altri Sommi Pontefici in prosiegua Innoc. Bened. XIII e Bened. XIV confermata. In tal senso l'asserzione del traduttore non disterebbe gran fatto dalla proposizione 68. tra le 83. del Sinodabolo Pistoiese Ricciano, condannata come falsa, scandalosa, sediziosa, temeraria, alla Chiesa ingiuriosa, e fautrice di scisma e di eresia dal Pontefice Massimo Pio VI colla Costituzione dommatica "Auctorem fidei" ». *Archivio della Congregazione per la Dottrina della fede* (Archives de la Congrégation pour la doctrine de la foi, Palazzo del Santo Ufficio, 00120 Città del Vaticano - en abrégé : ACDF), Index, Protocolli 1862-1864, dossier de la session du 22/06/1863, doc. IV.2, p. 6.

<sup>5</sup> Notes de censures de la proposition 68 d'*Auctorem fidei*, trad. Villecourt, cité Philippe Boutry, « Autour d'un bicentenaire. La Bulle *Auctorem fidei* (28 août 1794) et sa traduction française (1850) par le futur cardinal Clément Villecourt », *Mélanges de l'École Française de Rome. Italie et Méditerranée*, n° 106, 1994/1, p. 250.

affirmation qu'il existe des éléments nuisibles dans la discipline ecclésiastique, injures à l'égard des opinions privées non encore approuvées par le Siège apostolique, incompatibilité entre la vie régulière et la hiérarchie ecclésiastique, accusation de malhonnêteté intellectuelle des saints Thomas et Bonaventure, critique de la multiplicité des ordres réguliers, présentation des instituts réguliers comme des États dans l'État nuisibles à la société civile. Prises comme un ensemble cohérent, ces propositions illustrent chacune à leur manière une critique de la constitution ecclésiastique de fait comme si elle s'était éloignée d'un christianisme originel réputé pur. Elles recouvrent bien sûr un aspect ecclésiologique, en ce qu'elles dénoncent une organisation corrompue, mais aussi un aspect historiographique, en ce qu'elles affirment ou supposent une constitution originelle historiquement située au moins avant Thomas d'Aquin, sans doute dans les tout premiers siècles du christianisme, et qui se serait dégradée « en ces derniers siècles » (« *In questi ultimi secoli*<sup>6</sup> »), chronologie assez imprécise qui relève plus de la *story* que de l'*history*. La bulle réproouve, entre autres, ce que Lyotard nomme plus tard un « grand récit » ou un « méta-récit », une certaine philosophie dialectique de l'Histoire constituée d'un âge d'or originel situé entre les temps apostoliques et au moins Augustin, puis d'une longue dégénérescence dans laquelle se place la scolastique, enfin d'une régénération récente, actuelle ou imminente, en vue de revenir à la pureté originelle perdue, dont le synode se voudrait l'un des jalons à la suite de Jansénius, de Port-Royal et de Quesnel. Le synode s'appuie donc sur une historiographie polémique servant à légitimer ses mesures réformatrices. Cet aspect paraît secondaire par rapport aux implications théologiques, ecclésiologiques, canoniques, juridiques et politiques du texte, mais il éclaire l'importance que le censeur de Dumas accorde à une simple note de bas de page, note qui ne se veut qu'explicative et historique, mais qui se solidarise de cette historiographie polémique, jugée inacceptable et copieusement commentée avec force références magistérielles.

#### La critique de l'historiographie réformatrice : le *Port-Royal* de Sainte-Beuve

Le censeur du *Port-Royal* de Sainte-Beuve, Benigno da Vallebuona<sup>7</sup>, s'attarde d'abord sur les éloges que l'auteur tresse à Saint-Cyran, avant de relever les propositions contraires à l'orthodoxie ecclésiologique, notamment l'affirmation beuvienne selon laquelle les cinq propositions condamnées de l'*Augustinus* sont en réalité des professions d'Augustin lui-même, des conciles d'Afrique et du second concile d'Orange, ou encore la présentation de *Cum occasione* comme le fruit d'intrigues jésuites. C'est à la fin de ce relevé, en crescendo par rapport à la gravité des égarements de Sainte-Beuve, qu'apparaît la référence à *Auctorem fidei*. Les deux propositions, les plus hétérodoxes, portent sur l'historiographie réformatrice. La première, tirée du *discours préliminaire*, est même qualifiée de *blasphème* : « L'intelligence vraie de l'antique esprit chrétien, que les confesseurs de Genève et d'Augsbourg s'efforçaient de ressaisir, n'existait plus dans les écoles catholiques<sup>8</sup>. » La

---

<sup>6</sup> « Decreto della grazia, della predestinazione, e dei fondamenti della morale », *Atti e decreti del Concilio diocesano di Pistoja dell'anno MDCCLXXXVI*, Pistoja, Per Atto Bracali stampatore vescovile, s. d. [1788], p. 84. Trad. : « Dans ces derniers siècles, a été répandu un obscurcissement général des vérités de grande importance relatives à la religion et qui sont la base de la foi et de la doctrine morale de Jésus-Christ. » J. Carreyre, « Pistoie (synode de) », *Dictionnaire de théologie catholique* [DTC], t. XII/1, Paris, Letouzey et Ané, 1935, col. 2205.

<sup>7</sup> Sur ce consultant de l'Index, voir Philippe Boutry, *Souverain et pontife, Recherches prosopographiques sur la Curie romaine à l'âge de la Restauration (1814-1846)*, Rome, École française de Rome, 2002, p. 667 ; et H. H. Schwedt, T. Lagatz, *Prosopographie von römischer Inquisition und Indexkongregation, 1814-1917*, Paderborn, Ferdinand Schöningh (*Grundlagenforschung : 1814-1917, Römische Inquisition und Indexkongregation*, Hubert Wolf dir.), 2005, vol. 1, p. 146-147.

<sup>8</sup> Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Paris, Eugène Renduel, 1840, t. 1, p. 7. Traduite dans ACDF, Index, II.a.114, f. 546v°.

seconde est une critique de la pensée thomiste, considérée comme une trahison de l'antique esprit chrétien :

De saint Thomas surtout date l'habitude humaine qui a prévalu, dans les siècles suivants, de *traiter la Théologie par méthode*. La tradition insensiblement s'y perdit, elle n'eut plus que des restes qui surnageaient çà et là dans l'usage<sup>9</sup>.

Le consulteur lui adjoint la note de censure « hérésie condamnée expressément par la bulle *Auctorem fidei* »<sup>10</sup>. Le censeur se réfère sans doute ici à la 76<sup>e</sup> proposition condamnée :

L'acharnement avec lequel le Synode attaque la Scholastique *comme ayant ouvert la voie à la découverte de Systèmes nouveaux et discordants entre eux à l'égard des vérités de la plus haute importance, et ayant conduit au probabilisme et au relâchement* ; / En tant qu'il rejette sur la Scholastique les vices des particuliers qui ont pu en abuser ou qui réellement en ont abusé / Referme une proposition fautive, téméraire, injurieuse envers les plus Saints Personnages et Docteurs qui ont cultivé la Scholastique au grand avantage de la Religion Catholique, et favorise les outrages dont la haine a armé les hérétiques contre elle.

Avec cette censure de *Port-Royal*, l'historiographie censurée ne semble pas exclusivement le roman historique janséniste, mais plus généralement les grands récits réformateurs, comme le laissent entendre l'avant-dernière proposition beuvienne et les circonstances helvétiques de composition du *Port-Royal*. L'introduction au *votum* évoque en effet le contexte de rédaction et d'inspiration de l'ouvrage, tel que l'auteur le formule dans son *discours préliminaire* qui célèbre les maîtres ayant avoisiné le lac de Lausanne, Rousseau, Voltaire, Mme de Staël, Byron, Gibbon, Viret et Calvin, « ennemis de l'Église catholique », au point que le censeur ne sait s'il doit classer Sainte-Beuve parmi les catholiques hétérodoxes ou les protestants. La censure de Lamartine est l'occasion d'un élargissement plus ample : les récits réformateurs condamnés embrassent à la fois ceux qui fixent leur âge d'or dans un passé à restaurer (visée archéologique) et ceux qui ont les yeux tournés vers un avenir de régénération (visée téléologique).

#### LA CENSURE D'UNE RELIGIOSITÉ ROMANTIQUE : LAMARTINE

Une mention explicite à *Auctorem fidei*

Une proposition du *Voyage en Orient* fait l'objet d'une mention expresse d'*Auctorem fidei*, dans le *votum* du cardinal Paolo Polidori, cardinal membre de la Congrégation. Polidori relève dans le *Voyage en Orient* la proposition :

Puis vient le christianisme [...]. Les âges de barbarie qu'il lui fallut traverser pour arriver à nous, l'ont souvent altéré et défiguré, mais s'il était tombé sur des Platon et des Pythagore, où ne serions-nous pas arrivés [...] grâce à lui, par lui et avec lui<sup>11</sup>.

Cette phrase de Lamartine reçoit la note de proposition perverse et impie<sup>12</sup>, du fait de la négation du soutien divin réservé à l'Église. En évoquant une altération du dépôt primitif de la foi chrétienne au cours des âges, Lamartine nie l'infailibilité du magistère :

<sup>9</sup> Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. 2, p. 35.

<sup>10</sup> ACDF, Index, II.a.114, f. 546v<sup>o</sup> : « *eresia condannata espressamente dalla bolla Auctorem fidei* ».

<sup>11</sup> Alphonse de Lamartine, *Voyage en Orient*, t. 1, *Œuvres complètes de M. de Lamartine*, t. 6, Paris, Charles Gosselin, Furne et C<sup>ie</sup>, 1842, p. 122.

Dans la vraie religion, la vérité subsiste intacte : l'Église en conserve le dépôt avec infailibilité ; et le pontife romain qui en est le maître et le juge suprême, assisté par celui qui pria pour lui [périphrase désignant le Christ, qui a prié pour que la foi de Pierre ne défaille pas : voir Luc, XXII, 32], maintint et maintiendra jusqu'à la consommation des siècles les frères et tout le peuple chrétien dans la vérité. Dans une certaine mesure, on renouvelle ici l'erreur du synode de Pistoia sur cette *obscurité* prétendue concernant les vérités de la foi et la doctrine morale de Jésus-Christ. De plus, dire que la religion aurait eu besoin et des Platon et des Pythagore pour accomplir des progrès plus heureux, est impie : en elle, tout est œuvre de Dieu, en rien des hommes. Son divin auteur avec ses vicaires, ses conciles, ses Pères de l'Église, et avec tant de héros de sainteté, a su bien pourvoir au salut et à la gloire de son épouse [c'est-à-dire l'Église, épouse du Christ]<sup>13</sup>.

Le commentaire explicite ce qui relève de la perversité et ce qui touche à l'impiété. Le renouvellement de l'erreur de Pistoia est qualifié de proposition perverse. Le censeur fait sans doute allusion à la première proposition notée, sur les « obscurcissements des vérités dans l'Église » : « Dans ces derniers siècles, a été répandu un obscurcissement général des vérités de grande importance relatives à la religion et qui sont la base de la foi et de la doctrine morale de Jésus-Christ<sup>14</sup>. » Cette proposition reçoit dans la bulle la note hérétique<sup>15</sup>. Or les termes employés par Lamartine outrepassent l'idée de simple obscurcissement, puisque si celle-ci signifie un simple voilage des vérités de foi, l'altération et la défiguration dont parle le *Voyage en Orient* ont un sens beaucoup plus prononcé, celui d'une trahison et d'une subversion du christianisme authentique. Il pourrait donc paraître étonnant que le censeur note la proposition comme simplement « perverse », alors que celle de Pistoia, plus mesurée dans sa terminologie, subit une censure d'un degré de gravité plus intense avec le qualificatif « hérétique ». En outre, Polidori ajoute à cette première réserve une seconde nuance, puisque le renouvellement de l'erreur de Pistoia se manifeste « *in certo modo* ». Ces deux nuances se comprennent cependant par rapport à ce qui fait l'objet d'un obscurcissement. Dans *Auctorem fidei*, il s'agissait des vérités les plus importantes pour s'assurer le salut ; sous la plume de Lamartine, l'altération affecte le « christianisme », notion plus imprécise et plus floue, pouvant désigner l'ensemble des confessions et des Églises chrétiennes, ou bien une philosophie – comme les noms de Platon et de Pythagore semblent le suggérer –, ou encore la configuration culturelle que prend la doctrine chrétienne au sein d'une société déterminée qui, en même temps qu'elle l'actualise, en trahit la substance. Si Polidori atténue sa censure de la proposition, c'est sans doute du fait de l'impossibilité d'établir une équivalence entre « christianisme » et « vérités les plus importantes de la religion qui sont le fondement de la foi

<sup>12</sup> ACDF, Index, Protocolli 1836-1838, f. 262r.

<sup>13</sup> *Ibid.* : « Nella vera Religione la verità sussiste intatta : la Chiesa ne conserva il deposito con infallibilità : e il Pontifice Romano, che ne è il Maestro e Giudice Supremo, assistito da Quello, che pregò per esso, confermò e confermerà fino alla consummazione de' Secoli i Fratelli, e il Popolo tutto Cristiano nella verità. Rinnuovasi con ciò in certo modo l'errore de' Pistojesi su quella *oscurità*, che sparsa asserirono sulle verità della Fede, e sulla morale dottrina di Gesù Cristo (*Sin. Pist. dec. sulla grazia* §. 1. *Vid. Bull. Auctorem fidei prop. I.*) Empio è poi il dire, che la Religione avesse bisogno e dei Platoni e dei Pittagori per avere più felici progressi : in essa tutto è opera di Dio, nulla degli uomini. Il divino suo Autore co'suoi Vicarij, e colli Concilj, e co'Padri, e con tanti Eroi di santità ha saputo ben provvedere alla salvezza, e alla gloria della sua Sposa. »

<sup>14</sup> « In questi ultimi secoli si è sparso un generale oscuramento sulle verità più importanti della Religione, e che sono la base della fede e della Morale di Gesù Cristo. » « Decreto della grazia, della predestinazione, e dei fondamenti della morale », *Atti e decreti del Concilio diocesano di Pistoja dell'anno MDCLXXXVI*, Pistoja, Per Atto Bracali stampatore vescovile, s. d. [1788], p. 84, trad. J. Carreyre, « Pistoie (synode de) », col. 2205.

<sup>15</sup> J. Carreyre, « Pistoie (synode de) », col. 2205. Voir aussi *ibid.*, col. 2147 : « Dans le cours des siècles, il y a pour l'Église des temps d'obscurité, où la vraie doctrine semble étouffée sous les erreurs, parce que les pasteurs n'ont pas veillé, et que des personnes illusionnées, intéressées, ou méchantes, ont répandu la zizanie. » Les propositions qui figurent dans le texte de censure ne reprennent pas toujours exactement celles que le texte incriminé mentionne : l'erreur est synthétisée et reconstruite.

et de la morale de Jésus-Christ ». Mais l'affirmation de Lamartine s'en prend indirectement ou par voie de conséquence à la foi en l'indéfectibilité de l'autorité romaine. Or le terme « *oscuramento* » employé par les actes de Pistoia revient plusieurs fois dans le *votum* de Polidori, en italique comme pour rappeler la charge particulière de ce terme dans la bulle *Auctorem fidei*.

Autres mentions de l'« *oscuramento* » dans la censure

L'idée d'obscurcissement du christianisme au cours de l'histoire est un leitmotiv du *Voyage en Orient*. Le *votum* de Polidori en relève plusieurs occurrences :

Le christianisme, couvé d'abord par la philosophie platonicienne, ensuite par la barbare ignorance du moyen-âge, a enfanté notre civilisation [...]. Un monde nouveau dans la pensée [...] sortira [...] de la grande ruine du moyen-âge [...] ; la parole écrite et multipliée par la presse, en portant [...] la critique [...] sur tout [...] amène [...] l'âge de raison [...]. La réverbération de la lumière divine, qui est raison et religion<sup>16</sup>.

Suit le commentaire de Polidori :

C'est ici que d'après l'auteur s'ébauchent deux natures : l'une *impure*, marquée par *les miracles, les légendes, les superstitions*, l'autre *pure*, qui enseigne seulement la vérité, et qui est la nature *rationnelle et philosophique*. Il voit en cela un remède à l'*obscurcissement* du christianisme qui se produit dans toutes les doctrines devenues populaires. Il s'en remet à la liberté de la presse et à la philosophie, en venant ainsi à épurer le christianisme *des mystères surabondants, dont il a été surchargé*<sup>17</sup>.

Le *votum* passe sous silence l'emprunt aux Lumières soit de notions (« lumière », « raison ») soit d'idées (la surcharge superstitieuse recouvrant le christianisme factuel) ; il retient essentiellement et en caractère italique le concept d'obscurcissement issu de Pistoia, en sortant de son contexte historique à la fois la bulle *Auctorem fidei* – puisqu'il s'agit pas chez Lamartine de purifier la discipline ecclésiastique en interne – et le *Voyage en Orient* lui-même, qui n'est pas lu comme une variante des religiosités romantiques qui éclosent à cette époque, ni même dans sa part d'héritage des Lumières, mais comme le renouvellement d'une hérésie déshistoricisée.

Lorsque Lamartine ne se fait plus simplement historien mais prend aussi une posture de prophète, l'historiographie bascule dans la philosophie de l'histoire, avec la prédiction d'un « monde nouveau dans la pensée », d'une régénération prochaine. Polidori fut l'un des rédacteurs de *Mirari vos* (1832). Cette encyclique de Grégoire XVI renouvela la condamnation portée contre l'idée d'obscurcissement historique de la doctrine catholique, tout comme celle de régénération nécessaire à l'Église dont Lamennais était alors le chantre :

Comme il est constant, pour nous servir des paroles des Pères du Concile de Trente, *que l'Église a été instruite par Jésus-Christ et ses Apôtres, et que le Saint-Esprit ne cesse de lui suggérer toute vérité*, il est tout-à-fait absurde et souverainement injurieux pour elle que l'on mette en avant une certaine *restauration* et *régénération* comme nécessaire pour pourvoir à sa conservation et à son

---

<sup>16</sup> A. de Lamartine, *Voyage en Orient*, p. 28-29.

<sup>17</sup> « È qui, che dall'Autore accennansi due nature, *impura* l'una, e sono *i miracoli, leggende, superstizioni* : *pura* l'altra, che insegna il solo vero, ed è *la razionale e filosofica*. Vede con ciò un rimedio all'*oscuramento* del Cristianesimo, quale avviene in tutte le *dottrine divenute popolari*. Alla libertà della stampa e alla filosofia egli si affida, venendosi così a depurare il Cristianesimo dalli *misteri soprabbondanti, d'onde è stato sopra caricato*. » ACDF, Index, Protocolli 1836-1838, f. 264v-265r.



accroissement ; comme si elle pouvait être censée exposée à la défaillance, à l'obscurcissement ou à d'autres inconvénients de cette nature<sup>18</sup>.

Corrélatrice à l'idée d'obscurcissement, celle de progrès est tout aussi mal venue : les deux supposent une même conception ecclésiologique, où le développement historique de l'Église n'est pas homogène, mais soumis aux vicissitudes humaines et sociales, donc à l'opposé de la position romaine qui conçoit l'Église comme une société imperfectible bénéficiant d'une assistance divine la distinguant de la commune loi des autres sociétés. Elle ne s'obscurcit pas plus qu'elle ne s'illumine au cours de son histoire. Aussi cette proposition de Lamartine est-elle mal reçue :

Tout se veut ici en progrès : on énonce comme une décision stupide le fait de rappeler toujours en arrière le monde moral et social, que Dieu et la nature poussent toujours à progresser. L'esprit du saint-simonisme y est manifeste, voulant, comme l'auteur l'avait déjà exprimé plus haut, que l'institution d'une nouvelle religion s'accélère, à mesure que le christianisme n'est plus au niveau des besoins et des lumières de notre siècle<sup>19</sup>.

Le progressisme dénoncé ici ne se contente pas de promouvoir une réforme au sein de l'Église comme lors du synode de Pistoia, ni même à l'intérieur du christianisme ; ce dernier n'a rien de définitif et s'avérera insuffisant pour le public éclairé. L'obscurcissement traqué par *Auctorem fidei* semblait accidentel au christianisme dont le retour aux origines pures chez Lamartine paraissait pouvoir dissiper les altérations. Mais dans les nouvelles propositions relevées par Polidori, les insuffisances de la doctrine chrétienne, même dans sa pureté, témoignent que l'obscurité affecte sa substance elle-même et qu'une nouvelle religion s'impose.

Le censeur dénonce une autre référence à l'obscurcissement, plus complexe et relative au développement historique des formulations dogmatiques :

L'auteur revient à l'obscurcissement de la religion, lorsqu'il indique que *chaque siècle lève un coin du voile, qui cache la grande image du Dieu des Dieux [...] seul, éternel, évident dans la nature, et rendant ses oracles dans la conscience*. C'est bien entendu une hérésie qu'au regard des dogmes, les siècles manifestent toujours davantage Dieu : car si on parle de la Providence dans le cours des événements, et de sa sagesse chez les êtres créés, que l'on découvre progressivement, on pourrait présenter comme vraie cette proposition : mais l'esprit de l'auteur pourrait difficilement s'accommoder d'un tel sens lorsqu'il dit qu'il y a seulement deux révélations : *Dieu, seul, dans la nature, et Dieu qui rend ses oracles dans la conscience* : la première proposition est incomplète, la seconde est incertaine, et conduit à une doctrine impie au sens de l'auteur<sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup> « Cum autem, ut Tridentinorum Patrum verbis utamur, constet, Ecclesiam eruditam fuisse a Christo JESU, ejusque Apostolis, atque a Spiritu Sancto illi omnem veritatem in dies suggerente edoceri (Conc. Trid. Sess. 13. dec. de Eucharist. in præm.), absurdum plane est, ac maxime in eam injuriosum, restorationem ac regenerationem quamdam obrudi, quasi necessariam, ut ejus incolumitati et incremento consulatur, perinde ac si censeretur ipsa possit vel defectui, vel obscuritati, vel aliis hujusmodi incommodis obnoxia. » [Grégoire XVI, *Mirari vos*,] *Lettre encyclique de notre très-saint Père le Pape Grégoire XVI. À tous les patriarches, primats, archevêques et évêques*, Avignon, Chez Seguin aîné, 1832, p. 14. Trad. *ibid.*, p. 15.

<sup>19</sup> *Ibid.*, f. 266r. : « Tutto qui vuolsi in progresso : stupido divisamento vi si enuncia il richiamar sempre in addietro il Mondo morale e sociale, che Dio e la natura spingono sempre a progredire. Lo spirito del Sansimonianismo vi è palese, volendosi, come in addietro si era già espresso l'Autore, che affrettarsi l'ordinamento di una nuova Religione, subito che il Cristianesimo non è più a livello dei bisogni e dei lumi del secol nostro. »

<sup>20</sup> *Ibid.* : « Ritorna l'Autore all'oscuramento della Religione, mentre indica che *chaque siècle lève un coin du voile, qui cache la grande image du Dieu des Dieux [...] seul, éternel, évident dans la nature, et rendant ses oracles dans la conscience* (p. 102.). Eresia è certamente, che in riguardo ai dogmi i secoli appalesino ognora più Iddio : che se della provvidenza si parli nel reggimento delle cose, e della sua sapienza negli esseri creati, che vi

Polidori applique à la lettre les recommandations formulées par Benoît XIV dans la constitution apostolique *Sollicita ac provida* (1753) réglementant la méthode à suivre dans l'examen des livres. Lorsqu'une proposition est ambiguë, et c'est ici le cas puisqu'on pourrait donner un sens orthodoxe à la première partie de la phrase, le pape demande qu'on se réfère à des passages parallèles plus clairs<sup>21</sup>. Polidori s'appuie ici sur « l'esprit de l'auteur », formulé dans le second segment, pour en montrer le sens hétérodoxe. Lamartine n'évoque pas la Providence comme source de la Révélation, mais la nature et la conscience qui caractérisent souvent les religiosités romantiques. L'ambiguïté porte en effet sur l'expression « chaque siècle », notion allégorique dont le censeur cherche à déterminer ce qu'elle allégorise. Si elle figure la Providence, la formulation est acceptable ; mais, dans un autre passage plus clair de Lamartine, elle prend un sens immanent incorrect, celui de la conscience humaine.

La censure du *Voyage en Orient* montre que la première proposition d'*Auctorem fidei* est aussi comprise en-dehors du contexte de Pistoia ou de l'historiographie jansénisante. Elle est universellement valable, pour condamner toute opinion reposant sur l'idée d'un obscurcissement historique ou présent du christianisme, voire d'une obscurité intrinsèque au christianisme, défailant par rapport à une nouvelle religion à venir.

#### L'OBSCURCISSEMENT DU CATHOLICISME ET SA RÉGÉNÉRATION : DE LAMARTINE À ZOLA

Au-delà des références explicites à *Auctorem fidei*, l'Index au XIX<sup>e</sup> siècle censure les propositions qui affirment ou supposent un obscurcissement des vérités de foi au sein de l'Église contemporaine ou passée ; ou qui prônent l'idée corrélatrice, celle de la régénération. Cette question paraît même centrale pour les censures doctrinales de la littérature française du XIX<sup>e</sup> siècle. Une bonne part des considérations religieuses contenues dans les romans et drames poursuivis, en appellent à un renouvellement religieux, pour remédier aux défaillances du catholicisme de fait. Ce foisonnement de nouvelles formulations religieuses hors institution si bien étudiées par Paul Bénichou et Frank-Paul Bowman, ne concerne pas seulement le romantisme mais traverse tout le siècle, jusqu'à Zola inclus, notamment dans sa trilogie *Lourdes, Rome et Paris* ayant fait l'objet de trois décrets successifs de condamnation. Trois auteurs illustrent en particulier cette tendance de l'Index : Balzac, Sand et Zola.

Le décret du 16 septembre 1841 met à l'Index huit titres de Balzac, dont son *Livre mystique*. Le censeur consacre la première partie de son *votum* à un exposé de la théorie religieuse présentée dans la préface et qui sous-tend la trilogie composée des *Proscrits*, de *Louis Lambert* et de *Séraphîta*<sup>22</sup> :

---

vanno discuprendo, potrebbe presentarsi per vera la proposizione : ma a tal senso difficilmente potrebbe adattarsi la mente dell'Autore in dicendo essere sole due le rivelazioni : *Dio uno nella nature, e Dio che rende i suoi oracoli nella coscienza* : la prima è incompleta, la seconda è incerta, e ne conduce all'empia dottrina del senso privato. »

<sup>21</sup> Le paragraphe 18 de *Sollicita ac provida* recommande aux consultants du Saint-Office et de l'Index de chercher à lever les équivoques par d'autres passages plus clairs du même auteur : « Nous leur demandons de bien se rappeler qu'on ne peut porter un jugement éclairé sur la véritable pensée d'un auteur qu'en lisant attentivement le livre en son entier, en comparant les divers passages, en examinant avec soin et la pensée générale de l'ouvrage et la thèse défendue par l'auteur ; car on ne doit pas juger un livre par une ou deux propositions détachées et séparées du contexte. En effet, il arrive fréquemment que certaines propositions, énoncées en passant et d'une manière obscure, sont développées dans une autre partie de l'ouvrage d'une façon nette, étendue et précise, de telle sorte que l'obscurité de ce premier exposé qui semblait lui donner une apparence d'erreur soit complètement dissipée et que cette proposition soit reconnue parfaitement correcte. » (Trad. d'Auguste Boudinhon dans Benoît XIV, *Sollicita ac provida*, § 18, cité dans Auguste Boudinhon, *La nouvelle législation de l'Index*, Paris, Lethielleux, 1899, p. 343.)

<sup>22</sup> L'édition utilisée est : Honoré de Balzac, *L Livre mystique*, Paris, Werdet, t. 1 (*Les Proscrits et Histoire intellectuelle de Louis Lambert*) et t. 2 (*Séraphîta*), 1835-1836.

Bien qu'il semble que l'auteur écrive de simples romans, il apparaît néanmoins clairement, qu'avec une méthode artificielle, il se prend à développer un système religieux dont lui-même ne voudrait pas paraître partisan, mais qu'il propose cependant comme préférable aux autres, y compris au catholicisme. Dans la préface, il atteste qu'on y personnifie les sentiments et les systèmes humains. Et donc *Séraphîta* est l'expression du « mysticisme », c'est-à-dire du « christianisme dans son principe pur ». (Préface p. 6). [...] Et là, subitement, il fait connaître quelle sorte de religion, ou de *pensée religieuse* comme il l'appelle, il va nous indiquer dans son mysticisme, en disant (p. 6 de la préface) que la « [d]octrine des Premiers Chrétiens, religion des Anachorètes du Désert, le Mysticisme ne comporte ni gouvernement, ni sacerdoce ». [Balzac, *Le Livre mystique*, t. 1, p. VII]<sup>23</sup>.

Le système religieux hétérodoxe relevé par le censeur se caractérise par une scission interne au christianisme entre le christianisme pur, ou mysticisme, et un christianisme altéré, qu'est le catholicisme, altération qui se situe ultérieurement à l'Antiquité chrétienne. Quelle serait cette religion pure et non corrompue ? Un christianisme sans gouvernement ni sacerdoce. On remarque, en passant, que les propos répréhensibles auraient pu tomber non seulement sous le coup de la première proposition d'*Auctorem fidei* sur l'obscurcissement, mais sans doute aussi des suivantes, notamment de la deuxième qui considère comme hérétique l'idée que « le pouvoir du ministère et du gouvernement ecclésiastique découle de la communauté des fidèles sur les pasteurs ». Le censeur ajoute dans une note de bas de page que le personnage éponyme de *Séraphîta* n'est pas baptisé et pourtant élu, et qu'en dépit de l'absence d'un prêtre catholique pour l'assister en ces derniers moments, elle est élevée au plus haut des cieux par la seule prière. Le roman nie non seulement la hiérarchie disciplinaire, mais aussi les sacrements, les deux principaux intermédiaires entre la divinité et l'humanité, deux caractéristiques essentielles de la catholicité.

Le censeur ne reproche pas seulement à Balzac d'avoir distingué ces deux formes de christianisme, mais de les avoir aussi opposées :

Mais comme l'auteur s'aperçoit bien que cette sorte de mysticisme est en tout contraire au christianisme, il ajoute que le mysticisme fut toujours l'objet des plus grandes persécutions de l'Église romaine. « Là est le secret de la condamnation de Fénelon ; là est le mot de sa querelle avec Bossuet. » [Balzac, *Le Livre mystique*, t. 1, p. VIII]<sup>24</sup>.

Le censeur poursuit son relevé des affirmations incompatibles avec l'enseignement de l'Église, comme l'idée syncrétique selon laquelle l'Apocalypse serait une arche jetée entre les mysticismes chrétien et indien, ou que ses prophètes les plus fidèles seraient Saint-Martin et Swedenborg, qu'il hisse d'ailleurs au-dessus de Jean et de Moïse. L'existence d'un christianisme pur obscurci par le catholicisme, le modèle antique opposé aux altérations ultérieures, la critique de l'organisation hiérarchique ecclésiastique, sont autant de traits qui rapprochent le système religieux du *Livre mystique* de certaines positions du *Voyage en*

---

<sup>23</sup> ACDF, Index, Protocolli 1838-1841, f. 561r-v. : « Quantunque sembri, che l'Autore scriva dei semplici Romanzi, nondimeno chiaramente apparisce, che con artificioso metodo viene sviluppando un sistema religioso, del quale egli non vorrebbe comparir partigiano, ma che nondimeno da Lui si propone come preferibile agli altri, compreso il Cattolicismo. Nella Prefazione egli attesta, che qui si personificano i sentimenti, ed i sistemi umani. Quindi *Serafita* è l'espressione del *misticismo*, cioè del *Cristianismo nel suo principio puro*. (Prefaz. pag. 6) [...] E qui subito fa conoscere qual sorta di religione, ossia di *religioso pensiero*, com'Egli lo chiama, ci verrà tracciando in questo suo misticismo, dicendo (pag. 6 Prefaz.) che "il misticismo, dottrina dei primi cristiani, religione degli Anacoreti del deserto, non comporta nè governo, nè sacerdozio" ».

<sup>24</sup> ACDF, Index, Protocolli 1838-1841, f. 561v. : « Ma perchè ben s'avvede l'Autore, che questa sorte di Misticismo è in tutto contraria al Cristianesimo, perciò egli soggiunge, che il Misticismo fu sempre l'oggetto delle più grandi persecuzioni della chiesa Romana. E là, soggiunge, è il segreto della condanna di Fenelon ; là è il punto della sua querela con Bossuet. »

*Orient*, et qui, d'une certaine manière, sont déjà condamnés par *Auctorem fidei*, notamment dans ses propositions une et deux, pour peu qu'on les décontextualise à la manière de Polidori.

Six mois après la mise à l'Index du *Livre mystique* de Balzac, la Congrégation interdit la lecture d'un autre roman pour des motifs doctrinaux. Le décret du 5 avril 1842 condamne *Spiridion* de Sand. Aujourd'hui oubliée, cette fiction doit beaucoup aux influences conjuguées de Lamennais et de Pierre Leroux<sup>25</sup>. L'hétérodoxie du roman est si manifeste que le censeur se contente de le résumer et de rapporter quelques citations de protagonistes. Le ton est donné dès le premier paragraphe :

Le but du livre est de chercher à persuader les fidèles – avec force injures contre la divine sagesse incarnée fondatrice de la religion chrétienne, et contre ce qu'enseignent les Saintes Écritures et ce que soutient l'Église universelle – que la doctrine révélée par Jésus-Christ aux hommes est inachevée, et que nous devons attendre, comme jadis les Hébreux, un nouveau Messie qui vienne *la réformer, la perfectionner et la remplacer*<sup>26</sup>.

Le censeur reprend ici les trois verbes employés dans le manuscrit de *Spiridion*, que les Pères Angel et Alexis déterrent :

Disciple du grand Bossuet, j'ai cru m'arrêter sous l'ombre de ce chêne robuste ; mais j'ai vu le chêne se dessécher au souffle de la tyrannie qu'il avait protégée, et périr victime des poisons que son écorce avait nourris. J'ai compris que c'en était fait de l'église romaine, que l'église gallicane n'avait point de principe vital, que la religion du Christ était souillée, que la doctrine du Christ était incomplète, que le Christ devait prendre place au panthéon des hommes divins ; mais que sa tâche était accomplie, et qu'un nouveau messie devait se lever, un nouvel évangile surgir, une loi nouvelle réformer, perfectionner, remplacer l'ancienne loi<sup>27</sup>.

Quand le Père Angel conclut auprès de son mentor, le Père Alexis, qu'adhérer à cette nouvelle religion parfaite, prophétisée par *Spiridion*, fait qu'ils ne sont plus catholiques, le vieux moine ajoute :

Ni chrétiens, répondit-il d'une voix forte, ni protestants, ajouta-t-il en me serrant les mains, ni philosophes comme Voltaire, Helvétius et Diderot ; nous ne sommes pas même socialistes comme Jean-Jacques et la convention française ; et cependant nous ne sommes ni païens ni athées<sup>28</sup> !

Le censeur relève également une corruption de la notion de révélation, en une formulation religieuse dans la pure veine du romantisme religieux :

---

<sup>25</sup> Voir Wladimir Karénine, *George Sand, sa vie et ses œuvres*, t. 3 (1838-1848), Genève, Slatkine reprints, 2000 [réimpression de l'édition de Paris, 1899-1926] ; Marc Marcel Moret, *Le Sentiment religieux chez George Sand*, Paris, Marcel Vigné, 1936 ; Jean Pommier, *George Sand et le rêve monastique : Spiridion*, Paris, Nizet, 1966 ; Jean-René Derré, *Lamennais, ses amis et le mouvement des idées à l'époque romantique (1824-1834)*, Paris, Klincksieck, 1962 ; Isabelle Hoog Naginski, *George Sand mythographe*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2007 ; à compléter par la bibliographie de Gérard Chalaye dans son article « Lamennais » du *Dictionnaire George Sand*, Simone Bernard-Griffiths et Pascale Auraix-Jonchière dir., Paris, Honoré Champion, 2015, t. 2, p. 619-620.

<sup>26</sup> ACDF, Index, Protocolli 1842-1845, f. 60r. : « E scopo del libro è cercar di persuadere ai fedeli con somma ingiuria alla incarnata divina sapienza fondatrice della cristiana Religione, e contro a quello che insegnano le divine scritture e tiene la Chiesa universale, che la dottrina rivelata da Gesù Cristo agli uomini non è compiuta, ma che si dee aspettare da noi, come già dagli Ebrei, un novello Messia che venga a *riformarla, perfezionarla, e prendere il luogo di quella.* »

<sup>27</sup> George Sand, *Spiridion, Œuvres de George Sand*, t. 22, Paris, Félix Bonnaire, 1839, p. 448-449. Cité et traduit dans ACDF, Index, Protocolli 1842-1845, f. 60v-61r.

<sup>28</sup> G. Sand, *Spiridion*, p. 423. Cité et traduit dans ACDF, Index, Protocolli 1842-1845, f. 61v.

Tout ce que l'homme appelle inspiration, je l'appelle aussi révélation ; car l'homme arrache au ciel même la connaissance de l'idéal, et la conquête des vérités sublimes qui y conduisent est un pacte, un hyménée entre l'intelligence humaine qui cherche, aspire et demande, et l'intelligence divine qui, elle aussi, cherche le cœur de l'homme, aspire à s'y répandre, et consent à y régner. Nous reconnaissons donc des maîtres, de quelque nom que l'on ait voulu les appeler. Héros, demi-dieux, philosophes, saints ou prophètes, nous pouvons nous incliner devant ces pères et ces docteurs de l'humanité. Nous pouvons adorer chez l'homme investi d'une haute science et d'une haute vertu un reflet splendide de la Divinité. Ô Christ ! un temps viendra où l'on t'élèvera de nouveaux autels, plus dignes de toi, en te restituant ta véritable grandeur, celle d'avoir été vraiment le fils de la femme et le sauveur, c'est-à-dire l'ami de l'humanité, le prophète de l'idéal<sup>29</sup>.

Inutile pour le censeur de commenter chaque proposition, ni de les comparer à des textes magistériels comme *Auctorem fidei* ou *Mirari vos*, afin d'en mesurer le degré d'écart avec la doctrine. Les énoncés sont si accablants qu'il peut s'épargner un travail d'annotation et de qualification. Aussi conclut-il à l'adresse des cardinaux, seuls juges de la mise à l'Index :

Ces impiétés et ces erreurs sont si claires et manifestes qu'il ne me semble pas que d'autre observation ou commentaire soit nécessaire pour conclure qu'un pareil roman doit être inscrit au nombre des proscrits, si Vos Éminences Révérendissimes daignent ajouter à mon opinion le poids de leur jugement très sage. Je l'estime d'autant plus digne de proscription que, rempli comme il est de pensées philosophiques subtiles et aventureuses, et écrit avec beaucoup d'élégance dans le style, avec une éloquence fougueuse et de très belles images poétiques, il peut s'avérer d'une lecture très dangereuse pour les jeunes gens et les adultes mal instruits dans la véritable et religieuse philosophie chrétienne<sup>30</sup>.

Si le roman dénonce une défaillance du christianisme pour prôner une réforme religieuse profonde, le débat n'est plus interne au christianisme, puisque la religion pure et parfaite se situe en-dehors du message évangélique, lui-même jugé approximatif et comme une étape dans un développement progressif, dont l'apothéose n'est plus l'Incarnation et la Rédemption mais les Lumières, la Révolution française et Bonaparte, et dont les propagateurs ne sont plus les apôtres et leurs successeurs, mais Lamennais, Leroux et Sand elle-même. C'est l'un des reproches récurrents que les censeurs de l'Index adressent à l'encontre de son œuvre. Elle se donne mission de régénérer la religion, tout comme la société civile.

Le rapporteur de *Jacques* et de *Leone Leoni*, mis à l'Index le 30 mars 1841 (rapporteur qui n'est autre qu'Augustin Theiner, ancien ami de Lamennais et dont l'essai sur le célibat ecclésiastique a été mis à l'Index en 1829), ironise même sur la belle mission dont Sand s'est auto-mandatée, et se moque de ses liens avec l'« *infelice De la Mennais* »<sup>31</sup>, alors emprisonné pour ses attaques contre la Monarchie de Juillet :

En fait elle se laisse atteler à leur retentissant char républicain de la victoire, et elle s'est fait, de ceux qui louent les vices, le plus chaud défenseur, et la prophétesse la plus énergumène d'une politique nouvelle et d'une nouvelle religion, qui aura, sous peu, à régir la France, et même bientôt, si Dieu le veut, selon elle, le reste de l'Univers avec le drapeau tricolore. Voici la nouvelle Héloïse

---

<sup>29</sup> G. Sand, *Spiridion*, p. 428-429. Cité et traduit dans ACDF, Index, Protocolli 1842-1845, f. 61v-62r.

<sup>30</sup> ACDF, Index, Protocolli 1842-1845, f. 62r. : « Le quali empietà ed errori sono sì chiari e manifesti, che a me non sembra esser mestieri d'altra osservazione o commento per concludere doversi un cosiffatto romanzo porre nel numero de'proibiti, qualora a questa opinione mia si degnino l'Emze VV. Rme aggiungere il peso del sapientissimo giudizio loro. E tanto più io lo stimo degno di proscrizione, perchè, pieno com'è di sottili e vaghi pensieri filosofici e scritto con molta eleganza di stile e focosa eloquenza e bellissime immagini poetiche, può riescire ai giovani e agli uomini non bene addottrinati nella vera e religiosa filosofia cristiana di lettura assai pericolosa. »

<sup>31</sup> ACDF, Index, Protocolli 1838-1841, f. 537v.

devenue plus proche et plus digne du nouvel Abélard. On raconte que le gouvernement français l'a déjà prise en ligne de mire en raison de ses doctrines sociales et politiques, aussi funestes que celles de son complice, et il n'attend qu'une occasion opportune pour la claquemurer avec M. de Lamennais dans la même prison, en reconnaissance de leur nouvelle et belle mission, pour qu'ensemble ils puissent mieux comploter en *romantisant* sur la manière d'établir cette nouvelle croyance politique et religieuse, appelée à régir la société humaine<sup>32</sup>.

Les critiques de Sand contre les défaillances du christianisme outrepassent tellement le simple reproche d'un obscurcissement interne à une partie de l'Église, que les comparaisons des censeurs ne se font pas avec Pistoia mais avec Rousseau, plusieurs fois mis à l'Index, et avec Lamennais.

Cette question de l'obscurcissement, de la régénération, du modèle antique comme étalon d'un christianisme authentique, n'irrigue pas seulement les censures doctrinales du corpus littéraire romantique, mais se poursuit jusqu'à Zola. Le *votum* de 1896 sur *Rome*, deuxième volet de la trilogie des *Trois Villes*, consacre une partie des griefs doctrinaux à citer plusieurs phrases du roman qui vont en ce sens, d'autant plus blâmables que ces paroles et ces pensées sont prononcées par une bouche sacerdotale, l'abbé Pierre Froment, dont certains traits y compris physiques ne sont pas sans rappeler Lamennais :

Allait-on pouvoir ramener (le catholicisme) à la jeunesse, à la candeur du christianisme primitif ? Le catholicisme, épuré, ramené à ses origines, pouvait être l'unique pacte qui sauverait la société actuelle. Lorsqu'il avait quitté Lourdes, révolté par toute cette basse idolâtrie, la foi morte à jamais, et l'âme inquiète pourtant devant l'éternel besoin du divin, un cri était monté en lui, du plus profond de son être : une religion nouvelle ! une religion nouvelle ! C'était cette religion nouvelle, ou plutôt cette religion renouvelée, qu'il croyait avoir découverte, dans un but de salut social (p. 14). [...] Le mystère qu'il célébrait, ainsi que tous les mystères et tous les dogmes n'étaient en somme que des symboles, des rites nécessaires à l'enfance de l'humanité et dont on se débarrasserait plus tard, lorsque l'humanité grandie, épurée, instruite, pourrait supporter l'éclat de la vérité nue (p. 16, 17, 18). [...] [Il] confessa de nouveau sa foi, le catholicisme retournant à la primitive Église, puisant un sang régénéré dans le christianisme fraternel de Jésus, le pape libéré de toute royauté terrestre, régnant [sur l'humanité entière] par la charité et l'amour (p. 423)<sup>33</sup>.

Suffisamment accablantes par elles-mêmes, les citations ci-dessus ne sont pas particulièrement commentées par le consultant. Il se contente de les transcrire et de les traduire. Elles apparaissent dans la rubrique consacrée à l'impiété de l'œuvre, dont les principaux griefs partent de la critique de Lourdes dans le roman : la perte de la foi de l'abbé Froment dans la ville des apparitions est un sacrifice à la « raison souveraine » ; la charité est inutile et dérisoire ; la foi de Lourdes est une idolâtrie ; l'Église a besoin d'une régénération ; les rites et les dogmes ne sont que des symboles, nécessaires en raison de l'enfance de l'humanité ; l'Église a travesti le message évangélique et trahi le christianisme primitif ; les prophètes, le Christ et les premiers chrétiens étaient des révoltés, des anarchistes, des socialistes et des démocrates ; le passage du christianisme au catholicisme manifeste une

---

<sup>32</sup> *Ibid.*, f. 538v-539r. : « In fatti essa si lasciò attaccare al loro strepitoso carro repubblicano della vittoria, e si è fatta da encomiatrice de'vizj la più calda difenditrice e la più energumena profetessa di una nuova politica e di una nuova religione, la quale avrà fra poco a reggere la Francia, e si Dio lo vuole, secondo essa, col drappello tricolore ben presto anche il resto dell'Universo. Ecco la novella Eloisa diventata più vicina e più degna del novello Abelardo. Il governo francese dicesi averla già presa di mira a cagione delle sue del pari infauste dottrine sociali e politiche, e non aspetta che una occasione oppotuna per rinchiuderla col Signor Delamennais nella medesima prigione in riconoscenza della sua nuova e bella missione, onde poter meglio insieme confabulare romantizzando sul come stabilire questa nuova credenza politica e religiosa, reggitrice futura della società umana. »

<sup>33</sup> Émile Zola, *Rome, Les trois villes*, Paris, Charpentier et Fasquelle, 1896. Cité dans ACDF, Index, Protocolli 1894-1896, n° 282, p. 21-22 et 29 et 423.

évolution politico-économique, en ce que l'Église est devenue une institution autoritaire et répressive soutenant les pouvoirs établis ; la Réforme et la Révolution furent de justes révoltes, plus proches de la légitimité évangélique que ne l'était l'Église.

Dans les extraits du roman cités, l'épanorthose « cette religion nouvelle, ou plutôt cette religion renouvelée » est révélatrice de l'ambiguïté des religiosités romantiques, oscillant entre une réforme radicale du christianisme et la constitution d'une nouvelle religion. Si Lamartine reste équivoque, Sand a tranché en faveur d'une religion supérieure au christianisme et le protagoniste de Zola est en cours de cheminement spirituel dans ce deuxième tome de la trilogie. Mais ses affirmations contreviennent clairement à la proposition 1 d'*Auctorem fidei*, à *Mirari vos* et à *Singulariter nos* qui reprennent la condamnation des obscurcissements et l'associe à l'idée de régénération, puis au Syllabus. Les propositions de l'abbé Froment pourraient tomber une dizaine d'années plus tard sous le coup des condamnations de *Pascendi*, encyclique qui blâme par exemple le symbolisme méthodologique selon lequel « le croyant ne doit point adhérer précisément à la formule, en tant que formule, mais en user purement pour atteindre à la vérité absolue, que la formule voile et dévoile en même temps qu'elle fait effort pour exprimer, sans y parvenir jamais »<sup>34</sup>.

\*\*\*

Les références à *Auctorem fidei* servent, à des degrés divers, à marquer l'écart entre les textes littéraires examinés et l'enseignement magistériel. Cet usage censorial s'appuie en particulier sur la première proposition condamnée, relative à un obscurcissement historique des vérités essentielles en matière de foi et de mœurs. La bulle n'est pas seulement convoquée pour dénoncer le « roman » janséniste, son historiographie polémique, mais elle sert à réprover plus généralement les récits historiques réformateurs, voire l'idée même de toute forme d'obscurcissements ecclésiastiques, qu'ils concernent le passé ou l'avenir, qu'ils érodent un christianisme défaillant ou le christianisme dans son ensemble. Les religiosités romantiques écloses au XIX<sup>e</sup> siècle développent des philosophies de l'Histoire en conflit avec la théologie romaine du magistère, de son indéfectibilité et de son infaillibilité. Ce ne sont pas uniquement les contenus historiens qui divergent, mais aussi les présupposés épistémiques.

Le différend historiographique dans la manière d'aborder le passé de l'Église romaine et de présupposer son avenir, sa caducité ou son indispensable régénération, est une caractéristique majeure du romantisme religieux, et plus généralement de ce que Philippe Muray nomme la dix-neuvièmité, en y incluant lui aussi Zola. À ce sujet, l'auteur du *Dix-Neuvième siècle à travers les âges* écrit : « L'Église répond coup par coup au XIX<sup>e</sup>. Ses dogmes "saugrenus" sont des avertissements. L'Église n'a jamais eu à faire qu'au XIX<sup>e</sup>. Elle connaît<sup>35</sup>. » Les dogmes « saugrenus » désignent ici les grandes encycliques antimodernes, *Mirari Vos* et *Singulariter Nos* de Grégoire XVI, *Quanta cura* et le *Syllabus* de Pie IX, le dogme de l'infaillibilité pontificale, *Pascendi* de Pie X. Sans doute Muray aurait-il pu ajouter *Auctorem fidei* en amont de cette liste. Dans les *vota* de l'Index, les références aux encycliques antimodernes prolongent les citations de la bulle de Pie VI. La censure la plus appliquée à réprover le romantisme, en l'occurrence le *votum* sur le *Voyage en Orient* de Lamartine, relève à la fois l'idée d'obscurcissement et de traits caractéristiques de ce que Pie X nommera plus tard « modernisme littéraire », notamment le fait d'« exalter une vaine religiosité et un vague "idéalisme" basés sur le sentiment individualiste, sans règle ou frein efficace de l'autorité

---

<sup>34</sup> Pie X, *Pascendi dominici gregis*, § 21, *Actes de S. S. Pie X. Encycliques, motu proprio, breufs, allocutions, etc.*, t. 3, Paris, Maison de la Bonne presse, 1911, p. 111.

<sup>35</sup> Philippe Muray, *Ultima neecat, Journal intime (1978-1985)*, t. 1., Paris, Les Belles Lettres, 2015, p. 137, 14 avril 1981.

compétente » ou de réduire « toute religion à une forme incomplète et changeante, utile à l'homme pour satisfaire sa tendance au surnaturel et rien de plus<sup>36</sup>. »

L'usage décontextualisé d'*Auctorem fidei* dans les censures de l'Index illustre le processus décrit par Philippe Boutry au sujet de la première proposition d'*Auctorem fidei* : celle-ci représente « un tournant fondamental dans l'élaboration de la théologie intransigeante du premier XIX<sup>e</sup> siècle », elle est un jalon dans la « revendication d'indéfectibilité de l'Église romaine, et bientôt d'infaillibilité du magistère pontifical, en même temps qu'elle développe une théologie de la visibilité (ecclésiale et historique) du catholicisme<sup>37</sup>. » La bulle inaugure une longue collection de textes magistériels hostiles à toute idée d'obscurcissement sur le passé ou de régénération pour l'avenir. Sans doute faut-il attendre Pie XII, qui demande aux fils de l'Église d'« avoir en mésestime ce zèle tout autre que prudent, qui croit devoir combattre ou tenir en suspicion tout ce qui est nouveau »<sup>38</sup>, et surtout l'*aggiornamento* conciliaire (métaphore isotopique de la régénération), pour que l'idée d'innovation cesse d'embarrasser les gardiens de l'orthodoxie.

---

<sup>36</sup> Cité dans François Trémolières, « Note sur Henri Bremond et le "modernisme littéraire" », *Littérature et spiritualité au miroir de Henri Bremond*, Agnès Guiderdoni-Bruslé et François Trémolières dir., Grenoble, Jérôme Millon, 2012, p. 119.

<sup>37</sup> Philippe Boutry, « Autour d'un bicentenaire. La Bulle *Auctorem fidei* (28 août 1794) et sa traduction française (1850) par le futur cardinal Clément Villecourt », *Mélanges de l'École Française de Rome. Italie et Méditerranée*, n° 106, 1994/1, p. 215-216.

<sup>38</sup> Pie XII, *Lettre encyclique « Divino afflante spiritu »* (30 septembre 1943). Cité dans : H. Denzinger, *Enchiridion*, n° 3831.